

Les impôts : taxation des comptes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le point sur



● Les impôts Taxation des couples

Le Comité de presse pour les questions fiscales a organisé sur ce sujet, à Berne le 6 novembre, une table ronde, qui a réuni des chefs des Départements cantonaux des finances, des professeurs d'université et des conseillères nationales. Si on s'est accordé à critiquer le système actuel, qui consiste à ajouter le revenu de la femme qui travaille à celui de son mari, personne n'a suivi la députée Amalia Christinat réclamant la généralisation de la taxation séparée. Ce système, bien qu'adopté dans plusieurs pays occidentaux, n'existe encore dans aucun canton. La recherche d'une solution plus équitable à l'égard des couples se dirige plutôt dans le sens d'une augmentation des déductions pour les couples ayant un double salaire, ou vers un splitting limité : dans ce dernier système, l'imposition se ferait sur la base du revenu total du couple, mais l'impôt se calculerait par exemple au taux applicable à la moitié de ce revenu.



● L'AVS Congrès des Juristes démocrates

Réuni à Bâle les 8 et 9 novembre, le congrès s'est ouvert par des exposés de Mmes A.-C. Menétrey (Vaud), R. Hugenhühler (Bâle), G. Haller (Berne) et G. Nanchen (Valais), montrant en quoi à leur avis notre système de sécurité sociale tend à renforcer la discrimination à l'égard des femmes et leur dépendance économique, parce qu'il ne reconnaît pas la valeur du travail non rémunéré. Les groupes de travail ont demandé entre autres que chaque personne ait un droit propre à la sécurité sociale, de telle sorte qu'un divorce n'ait pas pour conséquence une réduction du droit à la prévoyance vieillesse ; et également réclamé la création d'une assurance sociale efficace en matière de maternité. Le congrès a conclu que la sécurité sociale devrait être indépendante de l'état-civil et fondée sur le principe de la solidarité entre les sexes ainsi qu'entre les classes d'âges, sociales et professionnelles.



● L'avortement Où en est-on ?

Rappelons que, le 25.9.77, le peuple a rejeté une initiative visant à légaliser la solution des délais, puis, le 23.5.78, repoussait la loi fédérale dite des indications.

Deux faits nouveaux ces derniers mois : l'initiative « Droit à la vie » a abouti avec le chiffre record de 231 000 signatures, et le Conseil fédéral a décidé de se ranger à la solution des indications médico-sociales, ce qui implique le rejet d'une réglementation fédéraliste et le rejet de la solution des délais. Le 10 novembre, l'Association Suisse pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception a décidé de poursuivre ses efforts en faveur d'une loi qui « autorise le libre choix de la maternité » et une solution fédéraliste.



● Le service féminin Les femmes et la défense générale du pays

Mme Andrée Weitzel, ancien chef du Service complémentaire féminin, vient de soumettre au Département militaire fédéral le rapport qu'il lui avait demandé sur la participation des femmes à la défense générale du pays.

D'après les communiqués de presse, relevons deux points : — il paraît indispensable à A. Weitzel d'introduire dans la Constitution fédérale un article réglant les compétences, les droits et les devoirs des femmes, — avec les formes modernes de conflits, il est absolument nécessaire de préparer les femmes à y faire face.

Sur la question de savoir si ce service féminin sera obligatoire ou facultatif, sur les domaines qu'il devrait couvrir — aide à la paysannerie, services sociaux, aide dans les hôpitaux, etc. — A. Weitzel propose 18 variantes. Le Conseil fédéral pourrait charger un groupe de travail d'étudier le rapport Weitzel et de faire des propositions ; celles-ci seraient alors soumises à la procédure habituelle de consultation. Mais, d'ores et déjà, le Département militaire a signifié qu'il excluait tout service armé pour les femmes.

Nous aurons sans doute l'occasion de reparler de la question, qui ne sera pas réglée de longtemps.

P. B.S.

A venir

F.C.L.C.

(GE)

Le Club de Genève de l'Association de femmes de carrières libérales et commerciales fêtera comme de coutume l'Escalade genevoise le samedi 13 décembre 1980, dès 19 heures, à l'Hôtel Bristol, rue du Mont-Blanc 10.

Au Lyceum-club

(VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne

Le 12 décembre : 17 heures, causerie de l'écrivain et journaliste Yvette Z'Graggen : « Du roman à l'autobiographie ».

A la Maison de la femme

(VD)

Eglantine 6, Lausanne

Du 27 novembre au 20 décembre : tapisseries, batiks et verres gravés de Raymonde Mischler (14 h.30 à 18 heures, sauf le dimanche).

Le 11 décembre : 14 h.30, Anne-Marie Grunder, professeur au Conservatoire, présentera la méthode Suzuki d'enseignement du violon ; démonstration de quelques-uns de ses élèves.

Au Lyceum

(NE)

Rappel : Petit chœur d'amateurs dirigé par Lucienne Dalemman. Pour le plaisir de chanter. Chacune est la bienvenue. Tous les mercredis à 9 h.45. Tous les vendredis à 14 h.30, bridge au local, Fausses-Brayes 3.

AMCF

(NE)

Samedi 13 décembre. Rendez-vous pour Areuse. Départ Place Pury, 14 h.30. Visite de la pêcherie d'Areuse, conduite par M. Jean-Carlo Pedrol, inspecteur de la pêche, qui parlera de la capture des truites du lac et de la fécondation artificielle des œufs.